

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2011**

**Séance du 27 juin 2011**

CG 11/4<sup>ème</sup>/VII-01

*L'an deux mil onze, le 27 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésièrs, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;*

*Absent(s) : /*

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET  
D'ORGANISATION TOURISTIQUE  
État d'avancement**

—  
Dans le cadre de la démarche relative au Schéma Départemental de Développement et d'Organisation Touristique, la **mutualisation des moyens** était affichée comme une priorité et c'est la raison pour laquelle, depuis le vote du Budget Primitif de 2011, un travail de rapprochement entre les structures coucourant au développement touristique a été conduit. De même, nous avons approuvé la poursuite de notre politique en matière d'aide touristique du Conseil Général et je vous ai également présenté un rapport relatif à l'état d'avancement du Plan de Soutien en faveur de l'économie touristique.

Je vous ai fait part d'une **volonté de rapprochement** entre l'Agence de Développement Touristique et le Relais Départemental des Gîtes de France suite à la mise en place de l'Agence en 2009.

Des réunions de travail ont permis ainsi de rapprocher les deux structures afin que l'ensemble des opérateurs du tourisme puissent être regroupés au sein de l'Agence de Développement Touristique.

Une **convention d'objectifs** a été approuvée par les deux Assemblées Générales (Relais des Gîtes le 31 mai et l'ADT le 6 juin derniers).

Elle prévoit une mutualisation des moyens notamment avec le service de Loisirs Accueil en charge de la commercialisation pour les différents prestataires du Tarn-et-Garonne et, aussi, par le soutien de l'Agence de Développement Touristique à la promotion et à la valorisation de la marque "Gîtes de France".

Je vous propose de prendre acte de cette convention qui définit les modalités de ce rapprochement.

En ce qui concerne l'état d'avancement relatif au plan de soutien à l'économie touristique, je vous le proposerai lors de notre DM2, après avoir consulté les membres de la 7ème commission. Je vous rappelle qu'il s'agit d'actualiser nos politiques en direction du tourisme afin de maintenir des actions visant à renforcer l'attractivité touristique en Tarn-et-Garonne.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Prend acte de la convention définissant les modalités de rapprochement entre l'ADT et le Relais départemental des gîtes de France et prévoyant notamment une mutualisation des moyens ;
- Précise, en ce qui concerne l'état d'avancement relatif au plan de soutien à l'économie touristique, qu'il sera proposé lors de la DM2, après consultation des membres de la 7ème commission.

Acte donné.

Le Président,